

LA FLEXIBILITE NE CREE PAS LE PLEIN EMPLOI

Pierre-Alain Muet, professeur d'économie, président délégué du Conseil d'analyse économique sous Lionel Jospin, délégué national au projet

Quel est votre diagnostic sur le chômage des jeunes en France ?

Quand l'emploi n'augmente pas, comme c'est le cas depuis 2002, le chômage commence toujours par toucher plus fortement ceux qui entrent sur le marché du travail, c'est à dire les jeunes.

Sous le gouvernement de Lionel Jospin, lorsque la France créait 2 millions d'emplois et que la politique économique mettait l'accent sur l'emploi des jeunes, le chômage des jeunes a fortement baissé. De 588 000 en juin 1997, le nombre de chômeurs de moins de 26 ans inscrits à l'ANPE est passé à 388 000 en juin 2002. Depuis 2002, le chômage des jeunes a de nouveau augmenté pour atteindre 415 000 aujourd'hui.

Les jeunes sont non seulement confrontés au chômage, mais aussi à une forte précarité, car ce sont eux qui supportent les formules les plus précaires d'emplois.

En quoi le Contrat sécurité Formation répond-il à ces problèmes ? Qu'est ce qui le différencie du CPE ?

Le CPE va exactement à l'encontre de ce qu'il faudrait faire car il accroît très fortement la précarité de ceux qui sont déjà les plus touchés par la précarité. Mais surtout, il introduit la précarité dans la première embauche, c'est à dire au moment où, au contraire, les jeunes ont besoin d'un engagement durable avec le monde de l'entreprise pour construire leur vie professionnelle.

Comme l'exprime très bien le rapport Proglio, l'investissement dans la vie professionnelle est pour la majorité des jeunes une condition essentielle de leur épanouissement et de leur réussite personnelle. Il faut donc inciter les entreprises à nouer avec les jeunes qu'elles recrutent « *un engagement durable, notamment en revalorisant le CDI comme forme normale d'embauche* ». S'il est bien un domaine où le CDI a pleinement son sens c'est précisément pour les jeunes qui entrent dans la vie active.

Cette incitation à un engagement durable des jeunes avec le monde du travail, c'est précisément ce que propose François Hollande avec le Contrat Sécurité Formation. Les jeunes ont besoin à la fois d'un engagement durable en CDI et d'une formation au sein de l'entreprise. En contribuant au financement de la formation pour les jeunes les moins qualifiés et en modulant les cotisations chômage selon la durée des contrats pour que le CDI redevienne le contrat normal d'embauche, ont créé les conditions d'une entrée durable des jeunes dans une carrière professionnelle.

Les entreprises disent avoir besoin de flexibilité ; le CDI est-il un frein à l'embauche ?

Le CDI n'est pas un frein à l'embauche. l'OCDE qui a tant vanté la flexibilité reconnaissait dans son rapport de 2004 qu'il n'y avait aucune preuve empirique a un

effet de la réglementation du travail sur le niveau du chômage. En outre quand on parle de flexibilité en France, c'est toujours à sens unique c'est à dire du point de vue de l'entreprise.

Précisément on entend beaucoup parler de « flexisécurité » à la danoise. Est-ce effectivement un modèle dont on doit s'inspirer en France ?

Il ne faut pas inverser l'ordre des choses. Ce n'est pas la flexibilité qui crée le plein emploi, c'est au contraire le plein emploi qui permet, comme au Danemark ou en Suède une flexibilité qui ne soit pas à sens unique. Un haut niveau de protection sociale qui assure la sécurité financière face aux aléas qui peuvent affecter la vie professionnelle permet à chacun de prendre des risques, de changer d'emploi ou d'investir dans sa formation.

Mais la priorité pour nous en France, ce sera d'abord de recréer les conditions d'un retour au plein emploi et à un plein emploi de qualité.